

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 23 mars 2017**  
**CO 048 DE**

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, David GUY, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD-GUILLOIS, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Lucie DODANE, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Martine VUILLEMIN à Jean-François CETRE, Martine PINGUAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Philippe BRUNIAUX à Bernard AMIENS, René MOLIN à Marie-Christine CHAUVIN, Florent GAILLARD à Jean-Luc LETONDOR, Pascal DROGREY à Roger GROS, Sylvain BENETRUY à Jean-Luc BROCARD, Catherine CATHENOZ à Christelle MORBOIS, Danièle CARDON à Dominique BONNET, Marie-Madeleine SOUDAGNE à Jean-François GAILLARD, Marie-Thérèse BROCARD à Yann PINGUAND soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Hubert DELACROIX à Bernadette ETIEVANT, Eric TOURNEUR à Charles VALLET, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Etaient Excusés : André VIONNET, Rémy VIENNET, Claire LUCAS VERNUS, André PROST, Denis BRENIAUX, Gérard BOUDIER, Bernard BRUNEL, Frédéric LAMBERT, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Hubert MOTTET, Gérard MATHIEU, Michel BONTEMPS.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94  
Présents : 68  
Votants : 81

Secrétaire de séance : Madame Sylvie REGALDI

Convocation faite le : 13 mars 2017

**Objet : CASC du personnel 2017**

Vu la loi du 2 février 2007, qui consacre la définition de l'action sociale comme visant « à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face aux situations difficiles ». Dans le respect du principe de libre administration, la loi confie à chaque collectivité le soin d'en décider le principe, le montant et les modalités,

Vu la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qualifiant l'action sociale de dépense obligatoire et imposant à toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics de mettre en œuvre des prestations d'action sociale en direction de leurs agents,



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 mars 2017  
**CO 048 DE**

Vu la note de synthèse n°4/réf L2121-12 du CGCT,

Considérant que la CASC est une association loi 1901 fondée en 1973 ayant pour but de resserrer les liens de solidarité et d'entraide entre les membres et d'améliorer les conditions matérielles et morales d'existence de ses membres.

Considérant que la CASC lors de sa dernière assemblée générale, le 17 février 2017 a modifié ses statuts afin de pouvoir intégrer uniquement pour l'année 2017 les agents de l'ex-Communauté de Communes du Comté de Grimont et ceux de l'ex-PETR. (Quant aux agents des ex- communauté de communes d'Arbois Vignes et Villages et du Pays de Salins les Bains, pour cette année transitoire 2017 restent adhérents au CNAS sous l'adhésion des anciennes structures.)

Entendu que la part de cotisation votée par la ville de Poligny s'élève à 136 euros par agent.

Afin que les agents de l'ex-Communauté de Communes de Poligny et ceux de l'ex-PETR puissent continuer à bénéficier des prestations du CASC,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1-DECIDE de l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2017 à l'association CASC du personnel à Poligny de 136 euros par agent adhérent sachant que le nombre d'agents adhérents est de 32 pour l'ex CCCGP et 3 pour l'ex-PETR.

2 -AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Poligny, les ans, mois et jour que  
dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Le Président,

Michel FRANCONY

